



## WEBINAIRE – 7 MAI 2020

### Marchés publics et privés de travaux

### Comment organiser la reprise des chantiers pendant et à l'issue de l'état d'urgence sanitaire

Chère Madame, Cher Monsieur,

La crise sanitaire actuelle engendre pour l'ensemble des acteurs du BTP des difficultés exceptionnelles en terme d'exécution de leurs engagements contractuels. Depuis plusieurs semaines, les lois, ordonnances et autres Guides se succèdent afin d'aider les acteurs publics et privés à faire face à cette crise sans précédent et à poursuivre ou reprendre l'activité sur leurs différents chantiers. De nombreuses incertitudes demeurent toutefois.

Le Cabinet ASEA vous propose une web conférence au cours de laquelle seront abordées les incidences de ces différents textes et les enjeux tant stratégiques que financiers qui les accompagnent :

**le jeudi 7 mai 2020 de 10h00 à 11h30**

**Inscription**

**Jeudi 7 mai**

Nous vous remercions d'adresser votre règlement (**200€ HT la Conférence**) par chèque ou virement aux coordonnées suivantes : IBAN FR76 1027 8073 4600 0202 9480 239 - BIC CMCIFR2A

Afin de préparer au mieux cette intervention, nous vous proposons de nous faire part de vos questions à l'avance à l'adresse suivante : [asevino@asea-avocats.com](mailto:asevino@asea-avocats.com) ou [cbuhaj@asea-avocats.com](mailto:cbuhaj@asea-avocats.com)

Nous vous espérons nombreux à cette conférence